



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2018-170

PUBLIÉ LE 4 DÉCEMBRE 2018

Sommaire

DIRRECTE OCCITANIE

R76-2018-12-01-001 - Délégation de signature de C. Lerouge, Direccte, en matière de licenciement collectif pour motif économique et d'accord collectif portant rupture conventionnelle collective (3 pages)

Page 3

DRAAF Occitanie

R76-2018-11-29-006 - Décision portant composition pour la direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie des divers bureaux de vote pour le renouvellement du comité technique régional, du comité technique régional de l'enseignement agricole et de la commission consultative paritaire régionale (4 pages)

Page 7

SGAR Occitanie

R76-2018-12-03-001 - Arrêté portant délégation de signature à M. Didier KRUGER, DREAL, au titre du plan Loire grandeur nature (2 pages)

Page 12

R76-2018-11-28-005 - Arrêté portant délégation de signature à M. Patrick DISSET, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud par intérim (1 page)

Page 15

R76-2018-11-30-005 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Florence D'ANDRÉA, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse pour la région sud (2 pages)

Page 17

DIRRECTE OCCITANIE

R76-2018-12-01-001

Délégation de signature de C. Lerouge, Direccte, en matière de
licenciement collectif pour motif économique et d'accord collectif portant
rupture conventionnelle collective



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE
L'EMPLOI DE LA RÉGION OCCITANIE

Décision portant délégation de signature de
Christophe Lerouge en matière de
licenciement collectif pour motif
économique et d'accord collectif portant
rupture conventionnelle collective

La Directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de la région Occitanie,

VU le code du travail et notamment son article R8122-2 ;

VU le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU l'arrêté du 25 août 2016 portant nomination de Christophe LEROUGE, en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2016 portant nomination de Damien VERGUIN, en qualité de chef du pôle Entreprises, Economie, Emploi ;

VU l'arrêté du 11 décembre 2015 portant nomination de Madame Marie-Noëlle BALLARIN, responsable de l'unité départementale de l'Ariège ;

VU l'arrêté du 24 septembre 2018 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité départementale de l'Aude à Madame Marie-Noëlle BALLARIN ;

VU l'arrêté du 24 mai 2018 portant nomination de Madame Isabelle SERRES, responsable de l'unité départementale de l'Aveyron ;

VU l'arrêté du 9 novembre 2015 portant nomination de Monsieur Alain FRANCES, responsable de l'unité départementale du Gard ;

VU l'arrêté du 6 novembre 2018 portant nomination de Monsieur Jacques COLOMINES, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de la Haute-Garonne ;

VU l'arrêté du 22 février 2018, portant nomination de Madame Nathalie CAMPOURCY, responsable de l'unité territoriale du Gers ;

VU l'arrêté du 23 septembre 2015, portant nomination de Monsieur Richard LIGER, responsable de l'unité territoriale de l'Hérault ;

VU l'arrêté du 13 juillet 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Marc DUFROIS, responsable de l'unité départementale du Lot ;

VU l'arrêté du 18 mars 2015 portant nomination de Monsieur Alain PEREZ, responsable de l'unité départementale de la Lozère ;

VU l'arrêté du 29 mars 2016 portant nomination de Madame Béatrice MASSOULARD, responsable de l'unité départementale des Hautes-Pyrénées ;

VU l'arrêté du 15 novembre 2018 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité départementale des Pyrénées-Orientales à Monsieur Jacques COLOMINES ;

VU l'arrêté du 10 mai 2016 portant nomination de Monsieur Michel DALMAS, responsable de l'unité départementale du Tarn ;

VU l'arrêté du 1^{er} août 2017 portant nomination de Madame Nathalie VITRAT, responsable de l'unité départementale du Tarn-et-Garonne ;

DÉCIDE

Article 1 : délégation de signature est donnée à Damienne VERGUIN, chef du pôle Entreprises, Economie, Emploi, pour le territoire régional, Marie-Noëlle BALLARIN, Isabelle SERRES, Alain FRANCES, Jacques COLOMINES, Nathalie CAMPOURCY, Richard LIGER, Jean-Marc DUFROIS, Alain PEREZ, Béatrice MASSOULARD, Jacques COLOMINES, Michel DALMAS, Nathalie VITRAT, responsables d'unité départementale de la DIRECCTE, dans leur ressort territorial respectif, pour signer en son nom les actes et les décisions mentionnés ci-dessous :

DÉCISIONS		DISPOSITIONS
1-Relations du travail		
LICENCIEMENTS POUR MOTIF ECONOMIQUE	Avis concernant la nature des irrégularités constatées dans la procédure de licenciement économique.	Article L 1233-56 du code du travail.
	Propositions d'amélioration ou de modification du plan de sauvegarde de l'emploi.	Articles L 1233-56, L1233-57 et L1233-57-6 du code du travail.
	Décision de validation ou de refus de validation de l'accord majoritaire mentionné à l'article L1233-24-1 du code du travail.	Articles L1233-57-2 et L. 1233-58 du code du travail.
	Décision d'homologation ou de refus d'homologation du document élaboré par l'employeur mentionné à l'article L1233-24-4 du code du travail.	Articles L1233-57-3 et L. 1233-58 du code du travail.
	Injonction article L1233-57-5 du code du travail.	Article L1233-57-5 du code du travail.
	Injonction relative à l'expertise du CHSCT sur le projet de compression des effectifs.	Article R4616-10 du code du travail.
ACCORD COLLECTIF PORTANT RUPTURE CONVENTIONNELLE COLLECTIVE	Décision de validation d'un accord collectif portant rupture conventionnelle collective	Articles L1237-17 et L. 1237-19 et suivants du code du travail

Article 2 :

Délégation de signature est également donnée, pour leur département d'affectation respectif et sous réserve d'éventuelles conditions d'exercice de la délégation précisées par le(a) directeur(rice) d'unité départementale, à :

Monique VIDAL
Francelyne CALMELS
Didier POTTIER
Paul RAMACKERS

Nathalie ASTRUC-BARTHE
Anouck SINGERY
Christian RANDON
Pierre SAMPIETRO
Fabienne SEBAG
Rose-Marie ROE
Hélène SIMON
Frédéric LECLERC

Article 3 :

La décision du 1^{er} octobre 2018 relative à la délégation de signature pour les licenciements collectifs pour motif économique est abrogée à la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

Article 4 :

Le directeur régional des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Occitanie.

Toulouse, le 1^{er} décembre 2018

Le Directeur régional des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail
et de l'emploi de la région Occitanie

signé

Christophe Lerouge

DRAAF Occitanie

R76-2018-11-29-006

Décision portant composition pour la direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie des divers bureaux de vote pour
le renouvellement du comité technique régional, du comité technique
régional de l'enseignement agricole et de la commission consultative
paritaire régionale

*Décision portant composition pour la direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la
forêt d'Occitanie des divers bureaux de vote*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Décision portant composition pour la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie des divers bureaux de vote pour le renouvellement du comité technique régional, du comité technique régional de l'enseignement agricole et de la commission consultative paritaire régionale

Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-1035 du 30 août 2011 relatif à certains comités techniques institués au sein du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 10 février 2009 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents non titulaires au ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 portant institution des comités techniques au ministère chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la décision du DRAAF Occitanie du 30 octobre 2018 instituant pour la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie des divers bureaux de vote pour le renouvellement du comité technique régional, du comité technique régional de l'enseignement agricole et de la commission consultative paritaire régionale ;

Vu les candidatures déposées pour le renouvellement du comité technique régional de la DRAAF Occitanie, du comité technique régional de l'enseignement agricole et de la commission consultative paritaire régionale ;

Décide :

Article 1^{er}

La composition des bureaux de vote centraux, des bureaux de vote spéciaux et des sections de vote créés par la décision du DRAAF du 30 octobre 2018 susvisée est fixée comme détaillée :

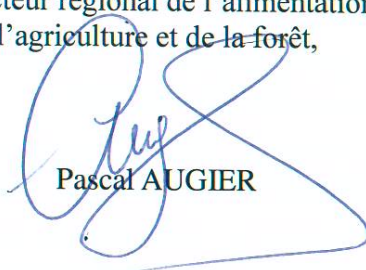
- en annexe n°1 : composition du bureau de vote central et du bureau de vote spécial pour le CTR DRAAF,
- en annexe n°2 : composition des bureaux de vote centraux, des bureaux de vote spéciaux et des sections de vote pour le CTREA et la CCP régionale.

Article 2

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Toulouse, le 29 novembre 2018

Le Directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt,



Pascal AUGIER

Annexe n°1

CTR Occitanie : bureau de vote central de la DRAAF Occitanie – site de Toulouse

N° Département	Nom du département	DRAAF Occitanie	Président / Secrétaire :	Délégué CGT-SUD	Délégué FSU	Délégué FO	Délégué UNSA	Délégué CFDT
31	Haute-Garonne	DRAAF Occitanie – Site de Toulouse	Titulaire : Pascal AUGIER Secrétaire : Anne-Marie BEAL	Titulaire : Christine COLIN Suppléant : Céline DENIS	Titulaire : Yacina LOILLIER Suppléant :	Titulaire : Thierry PECH Suppléant : Bertrand COSTE	Titulaire : Jérôme CHAUR Suppléant :	Titulaire : Delphine FRICONNET Suppléant : Jacques MOINARD

CTR Occitanie : bureau de vote spécial de la DRAAF Occitanie – site de Montpellier

N° Département	Nom du département	DRAAF Occitanie	Président / Secrétaire :	Délégué CGT-SUD	Délégué FSU	Délégué FO	Délégué UNSA	Délégué CFDT
34	Hérault	DRAAF Occitanie – Site de Montpellier	Titulaire : Nicole CREBASSA Secrétaire : Simon SCOTTO	Titulaire : Nathalie CALLON Suppléant : Didier RICHARD	Titulaire : Virginie GOETZ Suppléant :	Titulaire : Nicole JACQUOTTET Suppléant : Cyrille PETIT	Titulaire : Lydie BASTRIOS Suppléant :	Titulaire : Annie DURAND Suppléant : Pierre ROCHETTE

Annexe n°2

CT-REA et CCPR Occitanie : bureau de vote central DRAAF Occitanie – site de Toulouse

N° Département	Nom du département	DRAAF Occitanie	Président / Secrétaire :	Délégué UNSA	Délégué SUD	Délégué SNETAP-FSU-CGT-AGRI	Délégué FO	Délégué SGEN CFDT
31	Haute-Garonne	DRAAF Occitanie – Site de Toulouse	Titulaire : Pascal AUGIER Secrétaire : Anne-Marie BEAL	Titulaire : Franck LEMAIRE Suppléant : François LE POEC	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Olivier GAUTIE Suppléant : Ludovic ARBERET	Titulaire : Emmanuel CHARASSE Suppléant :	Titulaire : Jacques MOINARD Suppléant : Delphine FRICONNET

CT-REA Occitanie : bureau de vote spécial DRAAF Occitanie – Site de Montpellier

N° Département	Nom du département	DRAAF Occitanie	Président / Secrétaire :	Délégué UNSA	Délégué SUD	Délégué SNETAP-FSU-CGT-AGRI	Délégué FO	Délégué SGEN CFDT
34	Hérault	DRAAF Occitanie – Site de Montpellier	Titulaire : Nicole CREBASSA Secrétaire : Simon COTTO	Titulaire : Antoine BETH Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Pierre ROCHETTE Suppléant : Annie DURAND

CT-REA et CCPR Occitanie : bureaux de vote spéciaux des 22 EPLEFPA de la région Occitanie

N° Département	Nom du département	Nom EPLEFPA	Président / Secrétaire :	Délégué UNSA	Délégué SUD	Délégué SNETAP-FSU-CGT-AGRI	Délégué FO	Délégué SGEN CFDT
9	Ariège	EPLFPA Pamiers	Président : Sylvie DOLET Secrétaire : Philippe VILLIETTE	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Sylvie FANGEAU Suppléant :	Titulaire : Lila SANCHEZ Suppléant : Nathalie BRIAUT	Titulaire : Suppléant :
11	Aude	EPLFPA Castelnaudary	Président : Nicolas BASTIE Secrétaire : Victor CALMETTE	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Marie-Claire PRIGNOT Suppléant :	Titulaire : Pascal DENAES Suppléant : Alain BELLAMY	Titulaire : Suppléant :
11	Aude	EPLFPA Carcassonne	Président : Myriam HUET Secrétaire : Anne GARZINO	Titulaire : Mélanie SEGALA Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Jean-Marc AUDEMAR Suppléant :	Titulaire : Lucia PERRIE-SERRATO Suppléant :	Titulaire : Philippe SERRIERES Suppléant : Vicki BOURDAGES
12	Aveyron	EPLFPA Saint-Affrique	Président : Gérard PARISOT Secrétaire : Anne-Lise DALOU	Titulaire : Sylvie DELAHOTEMAISON Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Nicole COUFFIN Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Suppléant :
12	Aveyron	EPLFPA Rodez-La-Roque	Président : Noël BOISSONNADE Secrétaire : Stéphanie MOUVISSET	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Chrystel DESQUINES Suppléant :	Titulaire : Jérôme HERCOUET Suppléant :	Titulaire : Suppléant :
12	Aveyron	EPLFPA Villefranche-de-Rouergue	Président : Saïdi LAWAL Secrétaire : Josiane PRADELS	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Stéphanie MOLINIER Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Suppléant :
30	Gard	EPLFPA Nîmes-Rodilhan	Président : Claude BERTHAUD Secrétaire : Françoise SOUSTELLE	Titulaire : Chloé GAMONET Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Patrice PUCH Suppléant :	Titulaire : Yasmine OLLIER Suppléant :	Titulaire : Isabelle YARD-THIMEL Suppléant :
31	Haute-Garonne	EPLFPA Ondes	Président : Claudine QUILLEC Secrétaire : Ilyes BENBEKHTI	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Yasmina ISSAD Suppléant :	Titulaire : Stéphanie CARRIERE Suppléant : Florence LASSALLE	Titulaire : Suppléant :
31	Haute-Garonne	EPLFPA Toulouse	Président : Antoine SANTIMARIA Secrétaire : Eric GUIBERT	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Anne PUJOS Suppléant :	Titulaire : Christine LAUDE Suppléant :	Titulaire : Eric GUIBERT Suppléant :
31	Haute-Garonne	EPLFPA Saint-Gaudens	Président : Vincent LABART Secrétaire : François MOREAU	Titulaire : Isabelle TORRES Suppléant : Nathalie COMMENCE	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Anne BAUMANN Suppléant :	Titulaire : Corinne BETEILLE Suppléant :	Titulaire : Suppléant :
32	Gers	EPLFPA Auch	Président : Thierry BIZEUL Secrétaire : Stéphanie DISCORS	Titulaire : Lydie ALMEDA Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Delphine CABOS Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Suppléant :
32	Gers	EPLFPA Mirande-Riscle	Président : Joseph GESTIN Secrétaire : Elisabeth MONTIES	Titulaire : Céline RICAUD Suppléant : Stéphanie LAPEZE	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Denise MULLER Suppléant : Amanda FAILLE	Titulaire : Suppléant :
34	Hérault	EPLFPA Montpellier-Orb-Hérault	Président : Jean-Louis CUNG Secrétaire : Cécile GUILLEMET	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Fabienne SALVI Suppléant : Fabrice ROSSIGNOL	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Suppléant :
34	Hérault	EPLFPA Castelnaud-le-Lez	Président : Sonia FINET Secrétaire : Annie DONWAY	Titulaire : Bruno AYON Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Marianne RINALDI Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Suppléant :
46	Lot	EPLFPA Cahors	Président : Dominique CULIERIER Secrétaire : Sylvie DESOBRY	Titulaire : Marc DRAY Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Marie-Delphine LEBREAUD-FO Suppléant :	Titulaire : Delphine VILLEMENOT Suppléant : Paul MOUSSET	Titulaire : Suppléant :
46	Lot	EPLFPA Figeac	Président : Thierry FORCE Secrétaire : Chantal DUBOS	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Virginie DALOVS Suppléant :	Titulaire : Etienne LEMAIRE Suppléant : Pauline PEYRIERE	Titulaire : Suppléant :
48	Lozère	EPLFPA de la Lozère	Président : Olivier MARTIN Secrétaire : Stéphane VANEL	Titulaire : Laurent GASPARINI Suppléant : Sylvie BADAROU	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Stéphane BARNINI Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Suppléant :
65	Hautes-Pyrénées	EPLFPA Vic-en-Bigorre	Président : Jérôme JACQUES Secrétaire : Hervé GOUNAND	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Isabelle DEGACHE Suppléant :	Titulaire : Elisabeth GIMENO Suppléant : Jean-Louis BARZAC	Titulaire : Suppléant :
65	Hautes-Pyrénées	EPLFPA Tarbes	Président : David CAPE Secrétaire : Karine LAPOS	Titulaire : Michel LAVAT Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Pascal Goudie Suppléant : Marie-Daniel DAIRE	Titulaire : José BERMUDEZ Suppléant :	Titulaire : Suppléant :
66	Pyrénées-Orientales	EPLFPA Perpignan-Roussillon	Président : Thami AMINE Secrétaire : David REMY	Titulaire : Hervé PHILIPPE Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Anne ALLIE Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Suppléant :
81	Tarn	EPLFPA du Tarn	Président : Eric GAILLOCHON Secrétaire : Catherine LACH	Titulaire : Géraldine JANER Suppléant : Claire LATIL	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Madeleine RAYMOND Suppléant :	Titulaire : Ophélie HEBERT Suppléant : Laurence VALVERDE	Titulaire : Suppléant :
82	Tarn et Garonne	EPLFPA du Tarn et Garonne	Président : Eric GROGNIER Secrétaire : Isabelle MERCANTI	Titulaire : Laure DAMO Suppléant : Caroline BASCOUL	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Christine DAIRE Suppléant :	Titulaire : Alexis TISSIER Suppléant :	Titulaire : Suppléant :

CT-REA et CCPR Occitanie : sections de vote de 7 EPLEFPA de la région Occitanie

N° Département	Nom du département	Nom du site de la section de vote et BVS de rattachement	Président / Secrétaire :	Délégué UNSA	Délégué SUD	Délégué SNETAP-FSU-CGT-AGRI	Délégué FO	Délégué SGEN CFDT
11	Aude	LPA Martin Luther King BVS : EPLEFPA de Carcassonne	Président : François-Xavier LUGAND Secrétaire : Jean-Pierre ARAGONES	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Angélique PASTOR Suppléant :	Titulaire : Valérie ALQUIER Suppléant : Françoise VELASCO	Titulaire : Valérie RABILLER Suppléant :
32	Gers	LPA Riscle BVS : EPLEFPA Mirande-Riscle	Président : Albert MALABIRADE Secrétaire : Christèle BIDOU	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Sandrine GUICHET Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Suppléant :
34	Hérault	LPA Charles-Marie de la Condamine BVS : EPLEFPA Montpellier-Orb-Hérault	Président : Stéphanie KERMORGANT Secrétaire : Sandrine LAMBERT	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Suppléant :
46	Lot	CFA / CFPPA du Lot BVS : EPLEFPA de Figeac	Président : Céline PUECH Secrétaire : Isabelle BONNASSI	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Brigitte POUJADE Suppléant :	Titulaire : Suppléant :
66	Pyrénées-Orientales	LPA Claude Simon BVS : EPLEFPA Perpignan-Roussillon	Président : Martine BLANC Secrétaire : Eric FAUCONNIER	Titulaire : Karine LEGRAND Suppléant : Ghislaine FERRE	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Marie-Annick SILVASI Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Marie-Odile MAUBERT Suppléant :
81	Tarn	LPA Lavaur-Flamarens BVS : EPLEFPA du Tarn	Président : Isabelle ROCH Secrétaire : Marie-Laure VIGNE	Titulaire : Corinne BLAY Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Martine SERIN Suppléant : Jérôme ROUDET	Titulaire : Suppléant :
82	Tarn et Garonne	LPA Moissac BVS : EPLEFPA du Tarn-et-Garonne	Président : Eric LOTTIAUX Secrétaire : Sabine BUCHE	Titulaire : Marie-Anne WEBER Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Corinne LORRAI Suppléant :	Titulaire : Suppléant :	Titulaire : Suppléant :

SGAR Occitanie

R76-2018-12-03-001

Arrêté portant délégation de signature à M. Didier KRUGER, DREAL, au
titre du plan Loire grandeur nature

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Secrétariat général pour les affaires régionales
Pôle modernisation, mutualisation et moyens

**Arrêté portant délégation de signature à M. Didier Kruger,
directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
au titre du plan Loire grandeur nature**

Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2002-955 du 4 juillet 2002 relatif aux compétences interdépartementales et inter-régionales des préfets et aux compétences des préfets coordonnateurs de massif ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret en conseil des ministres du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Etienne Guyot préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;
Vu l'arrêté interministériel du 27 janvier 1992 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du ministère de l'environnement ;
Vu l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination du directeur régional et des directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;
Vu l'arrêté du 29 novembre 2018 du préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne portant délégation de signature au préfet de la région Occitanie en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le BOP 113 « urbanisme, paysage et biodiversité » plan Loire grandeur nature ;
Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Didier Kruger, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie, en qualité de responsable d'unité opérationnelle, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur le budget opérationnel de programme n° 113 « urbanisme, paysage et biodiversité » plan Loire grandeur nature (titre 3, 5, 6).

Art. 2. – Un compte-rendu d'utilisation des crédits sera adressé trimestriellement au préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne.

Art. 3. – Sont exclus de la présente délégation :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- en cas de demande de passer outre le refus de visa du contrôleur budgétaire, la lettre de saisine du ministre concerné ;

- en cas d’avis préalable défavorable, la décision de l’ordonnateur informant le contrôleur budgétaire des motifs de ne pas se conformer à l’avis donné ;
- les décisions financières relevant du titre 6 d’un montant égal ou supérieur à 200 000 € ;
- les courriers et décisions adressés à l’attention personnelle des élus locaux.

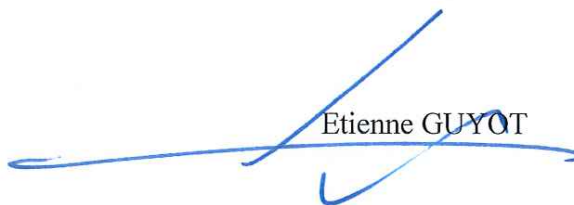
Art. 4. – M. Didier Kruger, peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité dans les conditions fixées par l’arrêté interministériel portant règlement de comptabilité. La signature des agents habilités doit être accréditée auprès du comptable assignataire.

L’arrêté portant subdélégation pris au titre du présent article sera porté à la connaissance du préfet de région.

Art. 5. – Délégation de signature est donnée à M. Didier Kruger en matière de prescription quadriennale des créances sur l’État.

Art. 6. – Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l’environnement, de l’aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Toulouse, le 3 décembre 2018



Etienne GUYOT

SGAR Occitanie

R76-2018-11-28-005

Arrêté portant délégation de signature à M. Patrick DISSET, directeur de
la sécurité de l'aviation civile Sud par intérim

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Secrétariat général pour les affaires régionales
Pôle modernisation et moyens mutualisés

**Arrêté portant délégation de signature à M. Patrick Disset,
directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud par intérim**

Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code des transports ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment l'article 6 ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 décembre 2008 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 12 janvier 2009, modifiée, portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile sud ;

Vu le décret en conseil des ministres du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Etienne Guyot préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu la décision du 12 mars 2018 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud ;

Vu décision du 9 novembre 2018 nommant M. Patrick Disset, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud par intérim ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

Arrête :

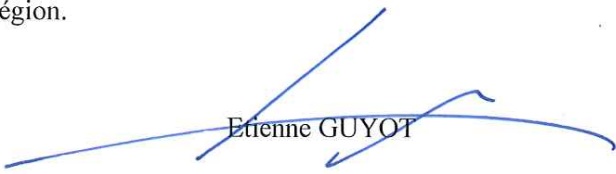
Art. 1^{er}. – Délégation est donnée M. Patrick Disset, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud par intérim, pour les entreprises dont le principal établissement est situé dans la région Occitanie, à l'effet de signer, pour les entreprises qui n'exploitent que des appareils d'une masse maximale au décollage de moins de 10 tonnes ou d'une capacité inférieure à 20 sièges et n'exploitant pas des services réguliers internationaux, les actes relatifs à :

- la délivrance, la transformation en licence temporaire, la suspension ou le retrait de la licence d'exploitation de transporteur aérien prévus par l'article R. 330-19 du code de l'aviation civile ;
- l'autorisation d'exploiter des services aériens prévue par l'article L. 6412-3 du code des transports ;
- l'autorisation d'utiliser un aéronef immatriculé à l'étranger prévue par l'article R. 330-4 du code de l'aviation civile ;
- l'autorisation d'affrètement d'aéronef prévue par l'article R. 330-9 ;
- la transaction prévue à l'article R. 330-18 du code de l'aviation civile.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Patrick Disset, délégation est donnée à M. Samy Medani, chef de la division opération aériennes, placé sous son autorité, dans les limites de ses attributions, à l'effet de signer les actes ou décisions prévues à l'article 1^{er}.

Art. 3. – Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur de la sécurité de l'aviation civile sud par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 28 novembre 2018



Etienne GUYOT

SGAR Occitanie

R76-2018-11-30-005

Arrêté portant délégation de signature à Mme Florence D'ANDRÉA,
directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse pour la
région sud

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Secrétariat général pour les affaires régionales
Pôle modernisation, mutualisation et moyens

**Arrêté portant délégation de signature à Mme Florence D'Andréa,
directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse pour la région sud**

Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 88-42 du 14 janvier 1988 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} juin 2010 modifié portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret en conseil des ministres du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Etienne Guyot préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté ministériel de détachement entrant du 27 novembre 2018 nommant Mme Florence D'Andréa en qualité de directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud à compter du 1^{er} décembre 2018 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

Arrête :

**SECTION I.
COMPÉTENCE DE RESPONSABLE DE BOP**

Article 1^{er}. – Délégation est donnée à Mme Florence D'Andréa, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse pour la région sud, en qualité de responsable de budget opérationnel du programme interrégional, à l'effet de :

- 1) Recevoir les crédits du programme 182 « protection judiciaire de la jeunesse » :
 - Action 1 « Mise en œuvre des décisions judiciaires : mineurs délinquants » (titres 2, 3, 5, 6)

- Action 3 « Soutien », titres 2, 3, 5, 6)
 - Action 4 « Formation » (titre 3)
 - Action 5 « Aide à la décision des magistrats : mineurs délinquants et mineurs en danger » (titres 3, 5, 6)
- 2) Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les actions et les sous-actions du programme.

SECTION II.

COMPÉTENCE DE RESPONSABLE D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DÉLÉGUÉ

Article 2. – Délégation est donnée à Mme Florence D'Andréa, en qualité de responsable d'unité opérationnelle, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur le budget opérationnel de programme 182 « protection judiciaire de la jeunesse ».

Article 3. – Sont exclus de la présente délégation :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- en cas de demande de passer outre le refus de visa du contrôleur budgétaire, la lettre de saisine du ministre concerné ;
- en cas d'avis préalable défavorable, la décision de l'ordonnateur informant le contrôleur budgétaire des motifs de ne pas se conformer à l'avis donné.

Article 4. – Mme Florence D'Andréa peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité dans les conditions fixées par l'arrêté interministériel portant règlement de comptabilité susvisé. La signature des agents habilités doit être accréditée auprès du comptable assignataire.

Article 5. – Délégation de signature est donnée à Mme Florence D'Andréa en matière de prescription quadriennale des créances sur l'État.

SECTION III.

COMPÉTENCE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

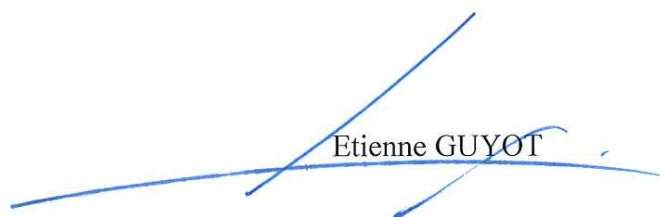
Article 6. – Délégation est donnée à Mme Florence D'Andréa à l'effet de signer les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics.

Article 7. – Sont exclus de la présente délégation les actes d'engagement des marchés publics dont le montant hors taxes est égal ou supérieur au plafond des marchés publics à procédure adaptée.

Article 8. – Mme Florence D'Andréa peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité dans les conditions de la délégation donnée à l'article 6 du présent arrêté.

Article 9. – Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse pour la région sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Toulouse, le 30 novembre 2018


Etienne GUYOT